

DEC142588DR07

Décision portant nomination de M. Denis GRENIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'INSA de Lyon (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé » et nommant Mme Isabelle MAGNIN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 25/01/2013 ;

Considérant que **M. Denis GRENIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS le 08 octobre 2013, du 18 et 20 novembre 2013 et 17 mars 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Denis GRENIER, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5220 intitulée « Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé » à compter du 01/04/2014.

M. Denis GRENIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Denis GRENIER** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le 05/01/2015

La directrice de l'unité

Isabelle MAGNIN

Visa du directeur de l'INSA Lyon

Visa du président de l'UCBL 1

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)